

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2014

Présents : MM. CARMEL, BILHET, FAVIER, LAUZIER, LIOTARD, MARTINS, BONNIOT, MATHERON

Absent(s) : MM. LOMBARD, GAL, DURAND

Pouvoir(s) : MM.

M. FAVIER a été nommé secrétaire

Début de la séance : 18h00

Délibérations

N° 2014-11 Compte de gestion 2013 – budget annexe chaufferies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013.

N° 2014-12 Compte Administratif 2013 - budget annexe chaufferies

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	13 091,00 €	Recettes :	179 612,72 €
Dépenses :	1 208,27 €	Dépenses :	73 924,24 €
Résultat N-1:	-25 030,97€	Résultat N-1:	-107 685,51 €
Résultat de clôture :	-13 148,24 €	Résultat de clôture :	-1 997,03 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2014-13 Affectation du résultat – budget annexe chaufferies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter:

- - 13 148,24 € en section d'investissement,
- - 1 997,03 € en section de fonctionnement.

N° 2014-14 Compte de gestion 2013 – budget annexe service du bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013.

N° 2014-15 Compte Administratif 2013 - budget annexe service du bois

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	20 317,09 €	Recettes :	296 315,18 €
Dépenses :	30 175,37 €	Dépenses :	231 864,40 €
Résultat N-1 :	+74 155,28 €	Résultat N-1 :	+566 484,21 €
Résultat de clôture :	+64 297,00 €	Résultat de clôture :	+630 934,99 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2014-16 Affectation du résultat – budget annexe service du bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter :

- + 64450,78 € en section d'investissement,
- + 630 934,99 € en section de fonctionnement.

N° 2014-17 Compte de gestion 2013 – budget annexe service des eaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013.

N° 2014-18 Compte Administratif 2013 - budget annexe service des eaux

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	393 358,28 €	Recettes :	138991,61 €
Dépenses :	835 170,78 €	Dépenses :	128 470,71 €
Résultat N-1 :	+254 828,45 €	Résultat N-1 :	+33 750,44 €
Résultat de clôture :	-186 984,04 €	Résultat de clôture :	+44 271,34 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2014-19 Affectation du résultat – budget annexe service des eaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter :

- - 186 984,05 € en section d'investissement,
- + 44 271,34 € en section de fonctionnement.

N° 2014-20 Compte de gestion 2013 – budget commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013.

N° 2014-21 Compte de gestion 2013 – budget commune

Section Investissement		Section Fonctionnement	
Recettes :	166 710,49 €	Recettes :	1 038 212,21 €
Dépenses :	455 360,66 €	Dépenses :	884 489,32 €
Résultat N-1 :	+116 342,22 €	Résultat N-1 :	+668 475,33 €
Résultat de clôture :	-172 307,95 €	Résultat de clôture :	-822 198,22 €

Après en avoir délibéré et hors la présence du Maire, par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ainsi présenté.

N° 2014-22 Affectation du résultat – budget commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de reporter :

- 0,00 € en section d'investissement
- + 649 890,27 € en section de fonctionnement.

N° 2014-23 Eau et assainissement – modification de la facturation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de ramener le pourcentage de la consommation constatée l'année précédente à 30% au titre de la facturation intermédiaire 2014 et suivantes.

N° 2014-24 Délivrance en nature d'une coupe – conditions de l'affouage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- d'affecter au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques les coupes en question ;
- d'effectuer le partage par feu ;
- que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous le garantie de trois habitants solvables choisis par le conseil municipal, à savoir :
 - ✓ M. LAUZIER Jacques
 - ✓ M. BONNIOT Emile
 - ✓ M. LAMBERT Freddy
- que le délai d'exploitation est fixé au 31 décembre 2016 ;
- qu'au terme de ce délai, il pourra être procédé à la déchéance des affouagistes qui n'auraient pas terminé l'exploitation de leur lot.

N° 2014-25 Tarifs hébergeurs – entrées piscine municipale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- d'accepter de faire bénéficier la clientèle de la location saisonnière du logement de Monsieur BOURGES Jean-Claude du dispositif tarif hébergeurs à partir de la saison estivale 2014 ;
- fixe le montant du forfait correspondant à 30,00 €.

N° 2014-26 Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) – raccordement Individuel au Forfait – approbation du projet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- d'approuver le projet établi par le SDED, maître d'œuvre de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et Électricité De France,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où le décompte excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus,
- de financer la part communale avec la demande de remboursement auprès de l'utilisateur selon l'article L332-15 du Code de l'urbanisme,
- que la commune versera sa participation dès réception du titre de recettes émis par le Receveur d'Énergie SDED,
- de donner pouvoir à Mme le Maire à signer toute les pièces à caractère nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

N° 2014-27 Ligne SNCF Grenoble – Veynes - Motion de soutien

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'adresser les courriers correspondants, ceci afin de sensibilisation quant à la nécessité de préserver de façon pérenne cet axe ferroviaire indispensable participant au désenclavement des communes concernées.

N° 2014-28 Travaux réseaux humides – avenant n° 2 au lot n° 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- approuve l'avenant n°2 au marché de travaux du Lot n°2 relatif à la réalisation des canalisations d'eau potable et d'assainissement du centre bourg, pour un montant de + **4 093,30 € HT** soit un pourcentage d'augmentation de la partie Eau potable de + 2,59% par rapport au montant du marché modifié suite à l'avenant n°1, et un pourcentage d'augmentation de 22,70 % par rapport au montant initial du marché du lot n° 2 « canalisations d'eau potable et d'assainissement du centre bourg »,
- autorise, Monsieur le Président du Conseil général de la Drôme, mandataire de la commune, à signer cet avenant n°2 pour le Lot n°2 des travaux d'assainissement communal,
- demande au Département de la Drôme de poursuivre la gestion de ce marché conformément aux attributions qui lui ont été confiées dans le cadre de son marché de mandat,
- dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Conseil Général de la Drôme, mandataire de la commune,
- donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette délibération,

Divers

Scolaire – personnel mis à disposition

- assistance du CDG 26

Bâtiment municipal – ancien Office de Tourisme

- relocation à l'étude

Fin de la séance : 20h10